

La Ville d'Aizenay
Service Affaires Juridiques

Hôtel de Ville
Avenue de Verdun
85190 AIZENAY
Tél. : 02 51 94 60 46

DÉCISION N° 2026-112

Objet : Attribution et signature des lots du marché public n°2026PA07 de travaux de construction d'un préau et d'un local de stockage entre les deux terrains synthétiques de football au complexe sportif des Ganneries

Le Maire de la Ville d'Aizenay,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, pour la durée de son mandat « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant prévisionnel n'excède pas : Le seuil de passation de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et de services et les 500 000 € HT pour les marchés publics de travaux. Ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision n°2026-010 d'attribution et signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un préau et d'un local de stockage entre 2 terrains de football synthétiques à l'entreprise 2A-BG (85470 BRETIGNOLLES SUR MER),

Vu la consultation par mail le 17 avril 2026 des entreprises avec une date limite de remise des offres au 22 mai 2026 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres de l'économiste SETEB, cotraitant de l'architecte,

Considérant que pour chacun des 7 lots du marché public de travaux il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'analyse des offres mentionnés dans la lettre de consultation,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer et de signer les lots du marché public de travaux de construction d'un préau et d'un local de stockage entre les deux terrains synthétiques de football au complexe sportif des Ganneries comme ci-après :

N° LOT	DESIGNATION	TITULAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	GROS ŒUVRE	ENTREPRISES TRAINEAU (85190 AIZENAY)	35 000,00 €	42 000,00 €
2	RAVALEMENT		5 000,00 €	6 000,00 €
3	CHARPENTE BOIS	TESSON LAURENT (85150 SAINT- JULIEN-DES- LANDES)	13 874,58 €	16 649,50 €
4	COURVERTURE BAC ACIER	VENDEE ETANCHEITE (85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE)	22 499,98 €	26 999,98 €
5	METALLERIE	TESSON LAURENT (85150 SAINT- JULIEN-DES- LANDES)	3 964,85 €	4 757,82 €
6	PEINTURE	ROGER (85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE)	2 698,80 €	3 238,56 €
7	PLOMBERIE SANITAIRE ET ELECTRICITE	TURQUAND (85170 LE POIRE SUR VIE)	8 540,00 €	10 248,00 €

Soit un montant total de 91 578,21 € HT (109 893,85 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville d'Aizenay et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Aizenay, le 23 juin 2026.
Le Maire de la Ville d'Aizenay,
Franck ROY



Publié sur le site internet le : 25/06/2026

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent acte peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication et réception par le Représentant de l'Etat

- D'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire, à nous adresser sous le présent timbre ,
- D'une saisine de Monsieur le Préfet de Vendée en application de l'article L 2131-8 du Code général des collectivités territoriales ,
- D'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans le délai cité ci-dessus ou dans un délai de 2 mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif ou gracieux a été préalablement déposé. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Telerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr